



Plaies des tendons extenseurs et fléchisseurs de la main : traitement chirurgical

après avis de la HAS[1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées.

Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient.

Type d'emploi			Durée de référence*			
			Section partielle		Section complète	
			Tendon extenseur	Tendon fléchisseur	Tendon extenseur	Tendon fléchisseur
Travail sédentaire			21 jours	28 jours	35 jours	42 jours
Travail physique léger	Sollicitation modérée de la main	Charge ponctuelle < 10 kg ou Charge répétée < 5 kg	28 jours	42 jours	42 jours	56 jours
Travail physique modéré		Charge ponctuelle < 25 kg ou Charge répétée < 10 kg	42 jours	63 jours	56 jours	70 jours
Travail physique lourd	Forte sollicitation de la main	Charge > 25 kg	56 jours	77 jours	70 jours	84 jours

^{*} Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

La durée de l'arrêt est à adapter selon :

- · le côté atteint (dominant ou non dominant),
- la topographie,
- l'étendue des lésions (nombre de sections tendineuses...),
- l'existence de lésions associées (cutanées, ostéo-articulaires, vasculaires, nerveuses),
- le type de traitement (immobilisation articulaire par broche, suture, suture et réinsertion, technique de mobilisation...),
- les complications éventuelles (infection, rupture précoce, raideur, rétractions, douleurs névromateuses ...),
- la nécessité d'utiliser un véhicule pour les trajets ou l'emploi.



Restauration des capacités fonctionnelles

Les plaies des tendons extenseurs ont généralement un bon pronostic.

La mobilisation vise à lutter contre les adhérences tendineuses pouvant aboutir à une raideur et facilite le retour à l'activité. Elle vise également la récupération des amplitudes articulaires déficitaires et la tonification musculo-tendineuse.

Reprise des activités professionnelles

Un aménagement temporaire du poste de travail peut être nécessaire et à mettre en place en partenariat avec le médecin du travail.

Reprise des activités sportives et de loisir

Après avis médical, la conduite automobile est envisageable à partir de la 8ème semaine après réparation des tendons extenseurs et fléchisseurs. La conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé est envisageable à partir de la 8ème semaine (extenseurs) et de la 10ème semaine (fléchisseurs). La reprise des sports sollicitant la main peut être envisagée entre les 10ème et 12ème semaines.

- Votre patient a-t-il reçu une information rassurante pour lui permettre de reprendre ses activités sans appréhension?
- La question de la reprise de l'emploi a-t-elle été abordée dès le début de l'arrêt pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle?
- Votre patient a-t-il été informé des délais à respecter avant de reprendre ses activités sportives et de loisir?

Sources:

Guide pratique de traumatologie, J. Barsotti, 2010.

Arrêt de travail en traumatologie, barème indicatif, F. Valette, 2010.

Travail sécuritaire NB, Lignes directrices en matière de durée d'invalidité du Nouveau-Brunswick, 2000 et 2009.

Guide d'utilisation des arrêts de travail, Espagne, 2ème édition.

Official Disability Guidelines, 14th Edition, 2009.

Medical Disability Advisor, 5th Edition, 2005.

NHS UK, http://www.nhs.uk/Conditions/tendonhand/Pages/Recovery.aspx

http://www.nhsdirect.wales.nhs.uk/encyclopaedia/t/article/tendonrepair,hand/

Health Service executive: http://www.hse.ie/eng/services/flu/A-Z/H/Hand-tendon,-repair/



^[1] www.has-sante.fr